

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
ARRONDISSEMENT DE DINAN  
CANTON DE CAULNES  
**COMMUNE DE CAULNES**

SEANCE DU 22 JUIN 2016

L'an deux mil seize le VINGT DEUX JUIN à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHALOIS, Maire.

Etaient présents

CHALOIS Jean-Louis, Maire,  
OUICE Christelle, FRERE Henri, LEBRETON Pierrette, DUPAS André,  
BOUGAULT Patricia, Adjoints au Maire.  
BESRAULT Marylène, BRIAND Dominique, CHOLET Hubert, CHOUX Maryline,  
DESRIAC Jean-Paul, GUERIN Hubert, GUILLEMOT Marie-Paule, GUILLOU  
Marie, LE MOAL Marina, MAILLARD David, MURGALE Gérard, NOGUES Jean-  
Yves, RENAUD Nicole.

Secrétaire de séance : Marie GUILLOU

**Délibération 2016/06/01 – SUBVENTIONS 2016 –**

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Vote les subventions suivantes pour l'année 2016.

Comité des Fêtes	2000
Aide à domicile en milieu rural	0
Pêcheurs Haute Rance	305
Rance foot-ball club	2000
Protection civile broons-caulnes	50
Amicale des chasseurs	305
Amicale sapeurs pompiers	1220.00
Comice agricole	1279.50
Kiwanis Dinan	0
ADIMC Plérin (moteurs cérébraux)	50
Association Croix d'Or secteur Broons	50
CAUE 22	259.90
Prévention routière	40
Mission locale	2 448X1.33=3255.84
PEP pupilles de l'enseignement public	50
ADAPEI	50
GJPYC GROUPE JEUNES FOOT	1201
Fonds Solidarité Logement (Conseil	342.00

Général)	
CLIC Pays de Dinan	0
Théâtre Caulnes les Louffoques	Subvention de démarrage en 2015
Hand Ball de Broons	100
Volley ball	50
Ass culturelle et musicale canton broons	50
Moments Temps Caulnes	Subvention de démarrage en 2015
Association Les Souliers à Bascule	100 Subvention de démarrage

**Délibération 2016/06/02 – MARCHES PUBLICS - attribution des marchés pour la construction du POLE ENFANCE (Bâtiment ALSH/GARDERIE/TAP) après consultation dans le cadre d'une procédure adaptée –**

Maryline CHOUX, Dominique BRIAND et Jean-Paul DESRIAC ont quitté la salle pendant la délibération.

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Les crédits étant prévus au Budget Primitif 2016

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par le Cabinet QUINZE ARCHITECTURE,

- attribue comme suit ( estimation : **714 000 euros HT**)

Lot 1 – terrassement VRD	SARC CONSTRUCTIONS	44 975.40 (avec option 2)
Lot 2 - Gros Oeuvre	SARC CONSTRUCTIONS	59 500.00
Lot 3 – Charpente Bois	SCOB SARL	95 000.00
Lot 4 – Couverture	CHOUX	59 000.00 (avec option et variante 1)
Lot 5 – Bardage	SCOB SARL	36 500.00 (variante incluse)
Lot 6 – Serrurerie	ATRIA LE GALL	6 592.25
Lot 7 – Menuiseries extérieures	RAUB	69 935.52 (variante 3,4 et 5 incluses)
Lot 8 – Menuiseries intérieures	BEAUCE	24 366.75 (option incluse)
Lot 9 – Agencement	BCO	18 874.36 (option incluse)
Lot 10 – Cloisons sèches – isolation	CLEMENT AMENAGEMENT	31 925.45 (option 1 incluse)
Lot 11 – Faux – Plafonds	BETHUEL	12 983.38
Lot 12 – revêtements de sols-faïence	MARIOTTE	40 366.15
Lot 13 – Peinture	PIEDVACHE DECORATION	12 500.00
Lot 14 – chauffage-ventilation-plomberie	DESRIAC	70 156.78 (option 1 et 2 incluses)
Lot 15 – Electricité	DESRIAC	30 147.45 (option 1 et 2 incluses)
Lot 16 – Nettoyage	Pas d'offre reçue	
Lot 17 – Espaces verts	LE PUIL PAYSAGE	6 813.56

	<b>total</b>	<b>619 637.23</b>
--	--------------	-------------------

- Autorise le Maire à signer les pièces des marchés ci-dessus.

**Délibération 2016/06/03 - VOIRIE RUE VALAISE – lot voirie – consultation des entreprises dans le cadre d’une procédure adaptée –**

Monsieur le Maire informe que le lot voirie a été déclaré sans suite suite à une erreur technique du maître d’œuvre lors de l’analyse des offres.

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Relance une procédure adaptée pour l’attribution du lot VOIRIE :
  - . Ouest France 22
  - . Plate forme électronique MEGALIS BRETAGNE
  - . critères d’attribution :
    - o Mémoire technique 20 %
    - o Moyens techniques et humains 20 %
    - o Prix : 60 %
- Ouverture des plis par la commission des achats,
- Attribution du marché par le Conseil Municipal.

**Délibération 2016/06/04 – RESERVE FONCIERE – achat des délaissés RFF sur l’Eco-quartier de la Gare – 7 591 m2 – prix 30 500 euros HT –**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan des délaissés RFF sur la zone Ecoquartier de la Gare.

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

- Décide l’achat des parcelles suivantes au prix global de 30 500 euros HT :

AC 396	7 340 m2
AC 392	163 m2
AC 386	73 m2
AC 388	15m2
<b>TOTAL</b>	<b>7591</b>

- . Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Délibération 2016/06/05 – RESERVE FONCIERE – parcelle boisée le Boschet – C 4 – 741 m2.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu’une petite parcelle boisée jouxte des terres agricoles appartenant à la Commune dans le secteur du Boschet : parcelle C 4 - 741 m2.

Après discussion avec les propriétaires, Madame Hélène LUCAS et ses enfants, domiciliée 6 rue des Mottes à Caulnes,  
le Conseil Municipal,

- . Donne un avis favorable pour l’achat de cette parcelle au prix de 300 euros net vendeur (parcelle 200 euros et bois 100 euros).
- . Désigne L’Office Notarial LAUBE/L’HOMME Notaires à Caulnes pour établir l’acte correspond.

. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Délibération 2016/06/06 – VOIRIE LA BOTTRAIS – Echange terrain entre la Commune et Monsieur ET Madame CAJEAN/NAVIER pour modification du tracé d'un chemin communal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait intéressant de procéder à un échange de terrain à la Bottrais afin d'élargir un chemin communal.

Vu le nouveau parcelle établi par le Cabinet de Géomètre Jacky ALLAIN de Dinan

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

. Donne un avis favorable à l'échange de terrain présenté,

. Dit que les frais de Géomètre et de Notaire seront partagés entre la Commune et Monsieur et Madame CAJEAN/NAVIER.

. autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Délibération 2016/06/07 – SAEP CAULNES RANCE – Projet de fusion des Syndicats d'Eau Caulnes-Rance, La Hutte et Quélaron – Avis sur le projet de périmètre présenté par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor -**

Afin de rationaliser les structures intercommunales, le schéma départemental de coopération intercommunale du 29 mars 2016 propose la fusion du syndicat d'alimentation en eau potable Caulnes-Rance, du syndicat des eaux de la Hutte et du syndicat de Quélaron au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il appartient aux organes délibérant des syndicats et des communes concernées de délibérer sur ce projet de périmètre et sur le projet de statuts du nouveau syndicat dans un délai de 3 mois soit avant le 23 août 2016.

Monsieur Jean-Paul DESRIAC, Président du SAEP CAULNES RANCE et Conseiller Municipal présente le périmètre du nouveau syndicat (28 communes) et la répartition des délégués du conseil syndical : 31 délégués (1 délégué par commune + 1 délégué supplémentaire pour les communes de + 1000 habitants : Jugon les Lacs commune nouvelle, Plénée Jugon et Caulnes).

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Donne **UN AVIS FAVORABLE** au nouveau périmètre présenté par Monsieur le Préfet dans son Arrêté du 23 mai 2016.

- Donne **UN AVIS FAVORABLE** au projet de statuts du nouveau syndicat.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à proposer au Conseil départemental les itinéraires de substitution tels que figurés en tracé rose sur le plan annexé à la présente délibération.

**Délibération 2016/06/08 – DEVIATION DE CAULNES – AMENAGEMENT FONCIER – proposition au Conseil Départemental d'itinéraires de substitution appropriés à la pratique de la promenade et de la randonnée -**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un extrait de l'article L.121-17 du

Code Rural et de la Pêche Maritime qui dispose que « La suppression d'un chemin inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ne peut intervenir que sur décision expresse du Conseil Municipal, qui doit avoir proposé au Conseil départemental un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée. »

Le projet de déviation de CAULNES par la Route Départementale n° 766 intercepte des chemins de randonnées inscrits sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée qu'il convient de rétablir dans le cadre des travaux de déviation et de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier en cours sur la commune. Les parties de chemins de randonnée supprimées sont rétablies par les voies et chemins existants ou aménagés dans le cadre de la déviation et de l'opération d'aménagement foncier via les ouvrages d'art franchissant la déviation ou les giratoires d'extrémité tels que figurés en tracé rose sur le plan annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré et en application de l'article L.121-17 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- propose au Conseil départemental les itinéraires de substitution figurés en tracé rose sur le plan joint en annexe en vue de rétablir des parties de chemins inscrits sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et interceptées par le projet de déviation de CAULNES ;

- demande au Conseil départemental, maître d'ouvrage de la déviation et de l'opération d'aménagement foncier, que les itinéraires de substitution proposés soient aménagés par le Département de façon à être appropriés à la pratique de la promenade et de la randonnée.

**Délibération 2016/06/09 – TRAVAUX VOIRIE URBAINE – rue Ludovic Jan – passage surélevé - 4 434.30 euros HT –**

Vu le devis présenté,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Donne un avis favorable au devis présenté par l'Entreprise PAILLARDON TP pour un montant HT de 4 434.30 euros.

**Délibération 2016/06/10 – VILLE GATE – Trans Rural Lab – achat d'une scie radiale à onglets – 764.00 euros HT.**

Vu le devis présenté,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Donne un avis favorable au devis présenté par l'Entreprise POINT P pour un montant HT de 764.00 euros

**Délibération 2016/06/11 - BUDGET PRIMITIF 2016 – Décision modificative : articles à modifier suite à un nouveau plan comptable au 1.1.2016.**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Autorise la décision modificative ci-dessous :

61523 – entretien et réparation voies et réseaux	- 40 000
615231 – voirie	+ 40 000
615232 - Réseaux	

61522 – entretien et réparation sur bâtiments	- 13 500.00
615221 – bâtiments publics	+ 13 500.00
615228 – autres bâtiments	

1325 – Groupements de Collectivités	- 128 000.00
13251 – GFP de rattachement	+ 128 000.00
13258 – autres collectivités	

616 – primes assurances	- 10 200.00
6161 – multirisques	+ 10 200.00
6162 – Assurance obligatoire dommage construction	
6168 - Autres	

**Délibération 2016/06/12 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – remplacement de 6 tampons eaux usées – MACSCCELL 7700 MOUSCRON – devis : 5 837.80 euros HT.**

Vu le devis présenté,  
Le Conseil Municipal  
Sur la proposition de Monsieur le Maire  
Et après en avoir délibéré

- Donne un avis favorable au devis présenté par l'Entreprise MACSCCELL pour un montant HT de 5 837.80 euros.

**Délibération 2016/06/13 – POLE ENFANCE – CONSTRUCTION DURABLE – BATIMENT A TRES HAUTE PERFORMANCE ENERGETIQUE – demande de subvention ADEME – Phase 2 opérationnelle**

Vu le projet établi par le Maître d'œuvre, le Cabinet QUINZE ARCHITECTURE

**« BATIMENT A TRES HAUTE PERFORMANCE ENERGETIQUE »**

Vu la délibération 2016/01/07 du 21 janvier 2016 approuvant l'APD et l'estimation des travaux

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

- **APPROUVE le PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT**

- **SOLLICITE LA SUBVENTION DE L'ADEME d'un montant de 32 000 euros**

**DEPENSES -**

Batiment – fondations speciales – VRD – parking – clôture	742 000.00
Mobilier et matériel éducatif	40 000.00
Mission contrôle technique et SPS	7 000.00

Etude sol	2 000.00
Maîtrise d'œuvre	57 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>848 000.00</b>

**RECETTES -**

DETR (742 000 x 20 %)	148 400.00
CAF (plafond 600 000 x 25 %)	150 000.00
CAF (40 000 x 50 %)	20 000.00
PAYS DE DINAN – Contrat de Partenariat (848 000 x 8 %)	67 840.00
DEPARTEMENT (Contrat de Territoire) 740 740 x 27 %	200 000.00
ADEME Plan Eco Energie Bretagne – phase pré-opérationnelle – Etudes	4 900.00
ADEME Plan Eco Energie Bretagne – phase opérationnelle	32 000.00
AUTOFINANCEMENT COMMUNE + COMMUNAUTE DE COMMUNES	224 860.00
<b>TOTAL</b>	<b>848 000.00</b>

**INFORMATIONS :**

. Projet de la Ville Gate – programme de la semaine du 21 au 26 juin 2016

. Restaurant scolaire – le point sur le fonctionnement du four – visite technique du 7 juin 2016.  
Le four fonctionne beaucoup mieux : nettoyage. Il y avait un moment réglage au niveau de la commande du détartrage automatique.

. Projet d'une cuisine centrale à l'EHPAD : compte rendu des visites de la cuisine centrale de Rochefort en Terre et de la visite de la cuisine centrale de l'EHPAD de Caulnes.

. PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – MERCREDI 6 JUILLET 2016

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.***